

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Josepha GIACOMETTI  
AU NOM DU GROUPE "CORSICA LIBERA "**

**OBJET :** Etude de faisabilité de mesures visant à favoriser l'emploi local.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Lors de la session des 4 et 5 juillet derniers les deux groupes nationalistes de cette Assemblée mettaient de nouveau à l'ordre du jour la question récurrente de la corsisation des emplois, à la lumière du conflit survenu à la Société Générale.

Depuis d'autres conflits ont eu lieu à l'hôpital de Bunifaziu notamment où, au vu de la gravité des agissements néocoloniaux de l'actuel directeur, Corsica Libera a demandé son départ immédiat.

Au sein même de notre collectivité, à l'Office de l'environnement, le recrutement d'un cadre non-Corse, dans une institution pourtant située à quelques mètres de l'Università di Corsica, vivier de formation naturel des cadres de notre pays, s'accompagne d'accusations de harcèlement sur certains membres du personnel.

Nous n'avons pas pour intention d'entrer dans une polémique stérile, mais force est de constater qu'aujourd'hui, la question de l'accès des Corses à l'emploi revient de manière récurrente dans l'actualité. Afin de couper court à tout procès d'intention, notre conception du peuple Corse est celle de la communauté de destin.

Les mesures qui pourraient être prises dans le domaine de l'emploi se fonderaient sur la définition de la notion de résidence, dont il nous revient de fixer les critères.

Face à cette question, nous avons formulé depuis longtemps des propositions claires visant à réserver des postes à l'emploi local selon les besoins des différents secteurs d'activité. Des réserves nous sont souvent opposées de façon péremptoire : repli sur soi, discrimination, atteinte au sacro-saint principe d'égalité.

Ces critiques sont pour nous infondées et nous en avons fait la démonstration à la session de juillet dernier. En faisant référence notamment à des dispositions existant sur d'autres territoires tels que la Polynésie française ou la Nouvelle Calédonie.

Certes ces territoires bénéficient d'un régime juridique différent, mais il s'agissait pour nous au travers de ces exemples de proposer des voies possibles et praticables dans un cadre contraint mais d'ores et déjà opérantes en droit positif français.

L'étude de ces dispositions nous permet d'écartier certaines réserves tel que le risque de discrimination à l'embauche, puisque les mesures favorables à l'emploi local s'appliqueraient à « égalité de mérite » étant entendu que le « recrutement extérieur serait toujours possible en cas de carences locales ». Cette mesure serait articulée d'une part, avec le renforcement des outils de formation existant en Corse, d'autre part, avec la nécessité d'organiser de manière structurelle le retour des Corses désireux de mettre au service de leur île les compétences acquises ailleurs. Elle pourrait s'articuler également avec l'étude des critères de définition de la notion de résidence.

A l'heure où notre assemblée entre dans la phase d'élaboration et de travail du contenu de la réforme institutionnelle avec le gouvernement, il faut selon nous inscrire l'examen de ce type de mesures favorisant l'accès des Corses à l'emploi à l'ordre du jour de nos travaux. Cela nous permettrait d'avancer de manière constructive et décrispée sur cette question et de ne pas tomber dans l'outrance.

Comme l'avait d'ailleurs précisé Jean ZUCCARELLI dans sa réponse à notre question, nous pourrions étudier les « *conditions dans lesquelles des mesures justifiées par les nécessités locales peuvent être prises par une collectivité en faveur de sa population en matière d'accès à l'emploi, de droit d'établissement ou de patrimoine juridique* ». Nous en avons pris acte.

Notre question est donc simple, puisqu'il ne s'agit pas d'une mesure sectorielle mais bien d'une revendication ayant vocation à s'insérer dans le processus global de réforme, elle s'adresse à vous, Monsieur le Président du Conseil exécutif en votre qualité de chef de la majorité :

Êtes-vous prêt à mettre en place une commission destinée à étudier la faisabilité d'une mesure visant à favoriser l'emploi local ?

L'avemu dà di torna una volta, sè ùn la femu micca avà, a nostra ghjuventù serà in l'obligu di spatrià si è sta volta serà senza speranza di vultà...

A ringrazia vi